

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et nous le retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse du centre d'examens de santé de votre choix

Lieu d'examen souhaité (voir adresses au dos du dépliant) :

Vos coordonnées

*Nom *Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ___/___/____

*Adresse

*Code postal _____ *Ville

*Téléphone _____ Portable

Mail *Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

Lundi Mercredi Vendredi
 Mardi Jeudi

Dates impossibles du ___/___/____
au ___/___/____

Pour inscrire vos enfants

*Nom *Prénom

*Date de naissance ___/___/____

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'examens de santé.

Votre adresse postale, mail, ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Les Centres d'examens de santé près de chez vous :

Aube

Dans les locaux de la CPAM - 56, avenue des Lombards - 10000 Troyes

Haute-Marne

4, rue Godard Jeanson
52100 Saint-Dizier

Dans les locaux de la CPAM - 18, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
52000 Chaumont

Meurthe-et-Moselle

2, rue du Doyen Jacques Parisot - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

40, avenue du 8 mai 1945
54400 Longwy

 03 83 44 87 50

 <https://www.uc-cmp.fr>

Meuse

28, avenue de Douaumont
55100 Verdun

Moselle

Dans les locaux de la CPAM - 65, avenue Saint-Rémy
57600 Forbach

Dans les locaux de la CPAM - 13, avenue Général De Gaulle
57400 Sarrebourg

Vosges

Maison de la Santé Saint-Jean - 31, rue Thiers - 88000 Epinal

Maison de quartier KAFE
14, avenue Jean Jaurès
88100 Saint-Dié-Des-Vosges



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Centre de Médecine Préventive



Et si je faisais le point sur ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous : l'Assurance Maladie vous offre un examen de prévention en santé personnalisé dans un Centre d'examens de santé près de chez vous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.ameli.fr> rubrique « examen de prévention en santé ».

ameli.fr

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, vous sont proposés selon votre situation.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans **vos démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, DMP...).

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous **vos préoccupations** et répondent à **vos questions**.

5



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué**, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !